

Politique d'engagement liée à l'ESG en tant qu'investisseur

Les axes de la politique d'engagement de Covéa Finance, en lien avec les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) se déclinent en trois grands volets.

- Envers son client-actionnaire Covéa :
 - Covéa Finance a pour slogan « la finance au service de l'assurance » et a bâti son modèle économique sur la prise en compte profonde et globale des caractéristiques et besoins de son client-actionnaire Covéa,
 - Covéa Finance met tout en œuvre afin que Covéa puisse respecter à tout instant ses engagements financiers pris envers ses clients et sociétaires,
 - Covéa Finance s'engage à appliquer la politique d'investissement de Covéa qui mentionne que des critères ESG doivent être pris en compte dans les investissements pour ses mandats.

- Envers les entreprises qu'elle finance en dette ou en capital (Engagement Actionnarial) :
 - Covéa Finance joue son rôle d'actionnaire actif à travers sa politique de vote aux assemblées générales,
 - Covéa Finance s'engage à dialoguer avec les entreprises comprises dans son périmètre de vote qui en font la demande dans le cadre d'un dialogue actionnarial pré-Assemblée Générale,
 - Hors période pré-engagement actionnarial, Covéa Finance s'engage à adopter une démarche constructive dans le dialogue actionnarial avec, entre autres, ses plus grosses positions, les émetteurs privés dont Covéa Finance détient une part importante du capital, les émetteurs privés des fonds labélisés ISR (Covéa Flexible ISR et Covéa Actions Solidaires) et de la gamme de fonds à dominante environnementale (Covéa Aeris, Covéa Aqua, Covéa Solis et Covéa Terra) etc.
 - Covéa Finance s'engage à demander aux entreprises, avec lesquelles elle a initié un dialogue actionnarial, de progresser à la fois sur les axes ESG et sur la qualité, la comparabilité et la transparence des données qui sont publiées dans le cadre de la RSE.

- Dans le cadre de l'intégration de son processus d'investissement, Covéa Finance s'engage à :
 - s'autoévaluer au moins une fois par an sur les aspects suivants :
 - la comparaison de la gouvernance de Covéa Finance avec les principales attentes et exigences des investisseurs envers les entreprises cotées,

- l'alignement et cohérence des principes de la politique RSE du groupe Covéa avec les critères ESG appliqués dans les investissements,
 - la notation interne de Covéa Finance en tant que SGP selon sa propre grille de sélection des SGP par la multigestion,
- publier une empreinte carbone de ses portefeuilles selon le calendrier de déploiement prévu en interne et qui fera l'objet d'un suivi régulier,
 - poursuivre une démarche de progrès continu sur la prise en compte de l'ESG dans son processus d'investissement avec une primauté du qualitatif sur le quantitatif.

La politique d'engagement de Covéa Finance fait l'objet d'une révision annuelle.